

# AZUR MANAGEMENT

27 avenue du Châtaignier  
06600 ANTIBES  
Email: [isabelle@azur-management.fr](mailto:isabelle@azur-management.fr)  
Tel: +33(6) 50 97 32 32



## Conditions générales de vente

Version 01 / 2022

### Objet

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par notre organisme de formation, AZUR MANAGEMENT, en format présentiel.

L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d', AZUR MANAGEMENT prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

### Disponibilité et opposabilité des CGV

La validation de la commande par sa confirmation, et/ou tout devis signé, vaut adhésion par le Client aux CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le vendeur professionnel conformément à l'article 1127-2 du Code de commerce.

Tout devis signé et/ou le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés préposés.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le devis ou/et bon de commande signé (par voie électronique ou postale).

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande/devis, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par notre organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

AZUR MANAGEMENT se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'organisme de formation et le Client.

### Validation de la commande

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes.

### Clause des CGV

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le vendeur ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

# AZUR MANAGEMENT

27 avenue du Châtaignier

06600 ANTIBES

Email: [isabelle@azur-management.fr](mailto:isabelle@azur-management.fr)

Tel: +33(6) 50 97 32 32



## Tarifification

Les tarifs des modules sont consultables sur demande de notre organisme de formation et sur le catalogue de formations de l'année en cours.

Le prix des modules des prestations de coaching et de médiation et des offres sur mesure est précisé sur le devis. Les prix de vente sont indiqués en euros TTC.

Le montant total dû par le client est indiqué sur le devis. L'inscription est effectuée :

- Au nom de la personne physique, participant à la formation,
- Au nom du Client, entreprise ou institution contractante figurant sur le bulletin d'inscription/devis et payant le montant de la formation.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté, sans justification écrite. Nos tarifs en Inter-entreprises sont forfaitaires.

## Règlement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer, selon les conditions habituelles à réception de la facture.

Le règlement devra être effectué par virement à l'ordre d'AZUR MANAGEMENT. Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'organisme de formation donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires, définis par la loi et les règlements en vigueur, et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Elles sont exigibles, sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCO, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à l'organisme de formation au premier jour de la formation, l'organisme de formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

AZUR MANAGEMENT se réserve le droit :

- D'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux conditions émises dans le Règlement Intérieur et la Charte de bonne conduite.
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

## Annulations / reports

AZUR MANAGEMENT | 27 avenue du Châtaignier ANTIBES 06600 | Numéro SIRET: 82111449300033 |  
Numéro de déclaration d'activité: 93060895806 (auprès du préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur)  
*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*

# AZUR MANAGEMENT

27 avenue du Châtaignier

06600 ANTIBES

Email: [isabelle@azur-management.fr](mailto:isabelle@azur-management.fr)

Tel: +33(6) 50 97 32 32



Formulées par écrit, les conditions d'annulation et de report sont les suivantes.

Aucun frais de dédommagement en-deçà de 30 jours, avant le premier jour de formation

50% à moins de 30 jours avant le premier jour de formation

75% à moins de 21 jours avant le premier jour de formation

100% à moins de 15 jours avant le premier jour de formation

Le report ou l'annulation doit nous être communiqué par écrit par le Client. Si le nombre de participants à une formation en inter-entreprises est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, AZUR MANAGEMENT se réserve le droit d'annuler cette formation, au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis. AZUR MANAGEMENT se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

## Responsabilité – Indemnités

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision, et pendant la durée de la formation, une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice d'AZUR MANAGEMENT. En cas de responsabilité engagée par AZUR MANAGEMENT envers le Client, l'organisme de formation a souscrit à une assurance Responsabilité Civile.

AZUR MANAGEMENT spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au client de s'assurer que tout participant inscrit à une formation inter-entreprises/intra-entreprises a bien le pré requis indiqué sur le module de formation correspondant. L'organisme de formation ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

En aucun cas, la responsabilité d'AZUR MANAGEMENT ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation du client. Dans tous les cas, la responsabilité d'AZUR MANAGEMENT est exclue en cas de force majeure.

## Confidentialité et propriété intellectuelle

AZUR MANAGEMENT détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisée dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de l'organisme de formation ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite d'un dirigeant d'AZUR MANAGEMENT ou de ses ayants droits.

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

## Protection des Données Personnelles

AZUR MANAGEMENT | 27 avenue du Châtaignier ANTIBES 06600 | Numéro SIRET: 82111449300033 |  
Numéro de déclaration d'activité: 93060895806 (auprès du préfet de Région Provence Alpes Côte d'Azur)  
*Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.*

# AZUR MANAGEMENT

27 avenue du Châtaignier

06600 ANTIBES

Email: [isabelle@azur-management.fr](mailto:isabelle@azur-management.fr)

Tel: +33(6) 50 97 32 32



Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, AZUR MANAGEMENT, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients.

AZUR MANAGEMENT respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

## Litiges et médiation

Réclamation préalable En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service commercial d'AZUR MANAGEMENT par courrier électronique (mail indiqué sur le site internet). En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable. Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse.

## Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

Pour les entreprises commerciales, le Tribunal de commerce d'Antibes, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Pour les professions libérales, les personnes publiques, les collectivités locales, l'Etat français, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).

## Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.